

M. de Vairre a l'honneur de présenter ses hommages
à Monsieur le Marquis de la Fayette. jusqu'à présent les
américains ne sont admis à l'isle de France, que pour des
besoins de relâche, et il ne leur a été accordé aucune faveur
particulière. mais, le ministre est occupé de la proposition
qui lui a été faite d'établir un port franc ^{au port} à St. Louis. —
si ce port franc a lieu, alors les américains, comme les
autres nations, pourront y avoir un commerce libre
d'échange.

Esttes le 20 Mars 1787.

M. le Marquis de la Fayette, Maître de Camp, à Paris.